



Charte qualitative d'accueil et d'accompagnement H+ Formation

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de l'Agefiph, développe de manière qualitative l'accès à la formation pour tous et toutes dans ses politiques, notamment à travers son plan handicap, pour les personnes en situation de handicap dans les structures de formation en Auvergne-Rhône-Alpes.

La démarche H+ Formation portée par la Région soutient les structures de formation dans leur engagement. Elle facilite une inscription durable en apportant un cadre permettant de répondre aux obligations légales.

CONTEXTE LÉGISLATIF EN ÉVOLUTION

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le décret n°2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant pris en application de l'article L.323-11-1 du code du travail

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

POUR LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP, LA DÉMARCHE GARANTIT :

- ▶ Un accès à la formation de droit commun pour tous et toutes,
- ▶ L'évolution des représentations sur le handicap,
- ▶ Une garantie d'avoir un accompagnement dans l'organisme, un interlocuteur identifié : le Référent H+ Formation,
- ▶ La prise en compte d'éventuels besoins spécifiques,
- ▶ Un taux de réussite plus important à l'issue de la formation,
- ▶ Un plus grand potentiel d'insertion professionnelle,
- ▶ Une meilleure intégration sociale,
- ▶ Une réelle égalité des chances.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet engagement est proposé aux :

- ▶ Organismes de formation continue,
- ▶ Centres de formation pour apprenti et organismes de formation par apprentissage,
- ▶ Organismes de formation sanitaire et sociale,
- ▶ Écoles de la 2ème chance,
- ▶ Écoles de production.

POUR LA STRUCTURE DE FORMATION, LA DÉMARCHE GARANTIT :

- ▶ L'accès à des ressources et des outils,
- ▶ Un accompagnement et un appui par une équipe opérationnelle et experte,
- ▶ Un progrès dans l'accueil de tous les publics,
- ▶ La diminution du taux de rupture,
- ▶ L'identification comme une structure de formation handi-accueillante,
- ▶ L'appartenance à un réseau pour échanger entre pairs,
- ▶ Une réponse à l'obligation légale.

La structure de formation s'engage à :

- **Accueillir** des personnes en situation de handicap et rendre compte annuellement des données chiffrées,
- **Communiquer largement** sur l'accueil de personnes en situation de handicap en formation et faire connaître l'engagement H+ Formation,
- **Respecter la mise en œuvre d'un plan d'actions** sur une durée de 3 ans,
- **Être accompagnée et respecter les différentes étapes de la démarche** : comité de concertation, comités de primo et second renouvellement, point d'étape/de suivi,
- **Diffuser l'information concernant l'enquête de satisfaction régionale** des personnes en situation de handicap dans le cadre de la formation.

Le référent H+ Formation et/ou relais s'engage à

- **Assurer l'accueil** de la personne en situation de handicap,
- **Définir de façon concertée les besoins de l'apprenant** en situation de handicap en lien avec le contexte de formation et mobiliser si nécessaire l'appui de la Ressource Handicap Formation
- **Faciliter la mobilisation** des ressources appropriées aux besoins en interne et en externe,
- **Assurer une veille** sur les méthodes pédagogiques,
- **Coordonner** les mesures de compensation du handicap,
- **Tracer** le parcours de la personne,
- **Anticiper** la fin de la formation,
- **Être appui ressource** auprès de la direction, de l'équipe dans la mise en œuvre de la démarche,
- **Transférer** le plus largement les compétences handicap à l'équipe,
- **Capitaliser** les expériences d'accueil des personnes en situation de handicap,
- **Se former en continu** sur la thématique handicap en fonction des besoins repérés.

La direction s'engage à :

- **Porter la démarche H+ Formation**, assurer une implication politique,
- **Nommer un référent H+ Formation**, garantir sa formation, le légitimer et dédier du temps à sa mission,
- **Assurer la mise en œuvre** et le suivi du plan d'actions,
- **Impliquer** l'équipe dans la démarche H+ Formation (mise en place, suivi, évaluation des actions),
- **Faciliter** la mise en place des adaptations de parcours par l'équipe pédagogique,
- **Favoriser** la diffusion des connaissances handicap au sein de l'équipe,
- **Impliquer** l'équipe dans le recensement, la valorisation et la formalisation de l'existant en termes d'adaptations réalisées,
- **Tenir informé** des changements d'interlocuteurs (Direction et référent H+ Formation),
- **Assurer la pérennité** de la mission H+ Formation et le transfert de compétences entre référents,
- **Viser l'intégration** de la démarche H+ Formation à l'organisation.

La Région s'engage à :

- **Financer l'animation** de la démarche H+ Formation*
- **Assurer la promotion** de la démarche sur le territoire régional
- **Mettre à disposition** des structures inscrites dans la démarche les outils de communication nécessaires
- **Organiser les comités** permettant l'entrée dans la démarche ou le renouvellement d'engagement
- **Être à l'écoute des besoins** en termes d'évolution de la Démarche H+ Formation

L'Agefiph s'engage à :

- **Financer le plan de professionnalisation des structures chartées***
- **Apporter son expertise sur le champ du handicap** par la mobilisation de son offre de service
- **Être à l'écoute des besoins** en termes de développement de compétences des structures de formation

Des outils et ressources

- **Le site internet H+ Formation** handicapplusformation.auvergnerhonealpes.fr comprenant des actualités, des ressources pédagogiques, une plateforme des experts, des bonnes pratiques, un forum...
- **L'accompagnement par une équipe opérationnelle et experte**, disponible par mail.
Contact : contact@handicap-plus-formation.auvergnerhonealpes.fr
- **L'appui aux situations individuelles délivré par la Ressource Handicap Formation** pour permettre aux référents handicap ou référents-relais de proposer de manière concertée un parcours aménagé de formation
Contact : rhf-ara@agefiph.asso.fr
- **Le plan de professionnalisation** porté par l'Agefiph pour la montée en compétences des équipes
- **Le réseau de structures de formation** chartées et ses référents H+ Formation
- **Des documents cadres** : fiche mission, référentiel, grille étalon...





Charte qualitative d'accueil et d'accompagnement H+ Formation

☐ Entrée

☐ Renouvellement

Date du comité :

Je soussigné (nom et fonction du signataire)

.....

Représentant légal de (nom de la structure de formation)

.....

.....

Adhère au principe de la charte qualitative d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap en formation et m'engage à mettre en œuvre le plan d'actions

Signature et cachet

POUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Sandrine CHAIX
Vice-présidente

POUR L'AGEFIPH

Marie-Laure BELAIR DARGENT
Déléguee Régionale